

**EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis la dernière réunion du conseil municipal en date du **28 novembre 2013** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Un contrat passé entre la ville et la Compagnie Art'Senic pour une représentation du spectacle « Contes Africains-Le souffle de l'Afrique » dans le cadre de la manifestation Art en Ville
2.	Un contrat passé entre la ville et la Compagnie Théâtre de marionnettes pour la représentation du spectacle « Kachtanka » dans le cadre du festival Russenko 2014
3.	Un contrat passé entre Madame Claire Galopin et la ville pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques dans le cadre de la journée des droits de l'enfant
4.	Une convention passée entre la ville et l'association ADEMAM pour la mise en place d'un stage d'initiation à la percussion dans le cadre des ateliers périscolaire du service jeunesse
5.	Un contrat passé entre la ville et l'association « Nag'airs » pour assurer la représentation du spectacle intitulé « Concert Piaf » au club Lacroix
6.	Une convention passée entre la ville et Monsieur Guillaume BESSE pour une conférence-débat d'éducation à la santé préventive en direction des retraités et personnes âgées
7.	Un contrat d'engagement entre la ville et Madame Evelyne ALBITTI pour assurer l'animation du déjeuner dansant le 18 décembre
8.	Un contrat d'engagement entre la ville et Madame Alexandra PARIS GUSTIN pour assurer l'animation du déjeuner dansant le 18 décembre
9.	Un contrat d'engagement entre la ville et Monsieur Patrice KROL pour assurer l'animation du déjeuner dansant le 18 décembre
10.	Un contrat d'engagement entre la ville et Monsieur Eric VECCHIONE pour assurer l'animation du déjeuner dansant le 18 décembre
11.	Un contrat d'engagement entre la ville et Monsieur Fabrice VECCHIONE pour assurer l'animation du déjeuner dansant le 18 décembre
12.	Un contrat passé entre la ville et la société Clymats d'Entreprise pour l'organisation d'un module de formation intitulé « Rechercher et fidéliser les bénévoles » à la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative
13.	Un contrat passé entre la mairie et la société Lecointe Traiteur pour l'organisation du repas des anciens combattants
14.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur Tony DUPUIS pour la réalisation de gravures afin d'actualiser les plaques commémoratives des soldats morts pour la France en mairie
15.	Un contrat passé entre la société Hôtel Paris Voltaire et la ville pour l'hébergement des partenaires de la ville dans le cadre de Russenko 2014
16.	Une convention passée entre la ville et Monsieur Abderrazak Mohamed BENDJOURI pour une intervention lors des journées de la Solidarité Internationale
17.	Une convention passée entre la ville et Monsieur Ifaz MATOUB pour une intervention lors des journées de la Solidarité Internationale

18.	Un contrat passé entre la ville et l'association « Go with my rock » pour l'organisation d'une animation à l'occasion du lancement du marché forain
19.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur Victor MONTANGEROND pour assurer la régie des spectacles de fin d'année à l'ECAM
20.	Un contrat passé entre la ville et Monsieur Demis BOUSSU pour assurer la régie des spectacles de fin d'année à l'ECAM
21.	Un contrat passé entre la ville et la compagnie Aigle Azur Transports Aériens pour un partenariat dans le cadre des journées de la Jeunesse Algérienne
22.	Un contrat passé entre l'association « L'Eclipse » et la ville pour la cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Le Goût su soleil » à la médiathèque l'Echo
23.	Un contrat d'engagement passé entre la ville et Madame Sophie JOUBERT pour sa participation à une table ronde intitulée « Des cases, des bulles, quand l'Algérie se dessine » dans le cadre de la semaine de la Solidarité internationale